



AUTOLAV C

Nettoyant non moussant à base de chlore.

Développé pour usage en machine (type auto-laveuse), il convient également pour l'entretien manuel pour tous les sols modernes et est recommandé pour les grandes surfaces.

Addition de composant chloré pour compléter le nettoyage des tensio-actifs par une fonction oxydante pour un résultat impeccable.

Référence Emballage

104175	BB10L
104452	FUP200L
104176	BBJ20L



Densité	COV%	pH
1.125	0	13

Domaine d'utilisation

AUTOLAV C est un détergent dégraissant professionnel, très concentré et spécialement formulé pour être utilisé en autolaveuse et avec toutes machines de nettoyage, il convient également pour un usage à la main.

Sa composition permet également de le classer "agent assainissant" car il possède des propriétés désinfectantes et antimicrobiennes qui complète l'opération de nettoyage et garantissent une hygiène supérieure.

Grâce à son activité oxydante, il détruit notamment les salissures à odeurs fortes comme selles, urines, vomissures etc...

Mode d'emploi

Dosage conseillé

- 1% en opération journalière d'entretien.
- 5 à 20% en opération de remise en état, de rénovation.

Utilisation recommandée

Spécifique pour les autolaveuses. Il peut s'employer également avec une monobrosse ou une machine à pression.

Etapes préconisées

- Entretien journalier : Les salissures sont recueillies. AUTOLAV C est appliqué au sol par l'autolaveuse, l'action mécanique de brossage se réalise, puis la solution résiduelle sale est aspirée par la machine. Le sol sèche instantanément et en entretien, il ne subit pas d'autre traitement.
- Remise en état : Les salissures importantes sont recueillies. AUTOLAV C est appliquée au sol par l'autolaveuse, un premier brossage se réalise et la solution n'est pas aspirée immédiatement. Elle continue d'agir sur les salissures. Après un temps de contact variable, environ 20 minutes, l'autolaveuse revient à son point de départ, pulvérise un appoint d'eau, réalise un second brossage et aspire la solution résiduelle sale. Un rinçage à l'eau est conseillé.

Remarques

Devant la grande diversité des matériaux, il est conseillé de procéder à un test sur un échantillon ou une zone non-visible si un doute subsiste sur la nature ou la résistance de la surface considérée et ses alentours de même que sur le type de salissure.

Précautions :

En cas de projection accidentelle sur des matériaux fragiles, rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

Il est conseillé d'utiliser AUTOLAV C rapidement et en totalité. S'il doit être stocké, le récipient doit être debout, au frais et à l'abri de la

Pour tous problèmes particuliers, veuillez contacter nos techniciens qui vous conseilleront sans engagement de votre part. Les informations contenues dans cette notice sont données à titre indicatif et sans garantie express. Aucun contrôle n'étant possible à l'utilisation, notre responsabilité ne saurait être engagée lors d'un éventuel dommage. Tout changement de formulation dû à une amélioration est réservé.

lumière.

Propriétés

Composition : Tensioactifs, sels et hydroxydes alcalins, solubilisants hydrosolubles.

AUTOLAV CLOR est très rapide d'action pour l'entretien journalier des grandes surfaces commerciales, de collectivités ou industrielles.

Les sols traités sont généralement constitués par divers types de carrelages, du thermoplastique et assimilé, du ciment lisse ou peint, ainsi. Il peut aussi assurer la rénovation, la remise en état des sols très sales d'usines, d'entrepôts, de parking.

Informations / Homologation / Recyclage

Dangers utilisateurs: Produit corrosif. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Utiliser les EPI (masque, gants, lunette, ...) appropriés.

N° Code déchets VEVA/OMoD (CH): 06 02 05

Pour tous problèmes particuliers, veuillez contacter nos techniciens qui vous conseilleront sans engagement de votre part. Les informations contenues dans cette notice sont données à titre indicatif et sans garantie express. Aucun contrôle n'étant possible à l'utilisation, notre responsabilité ne saurait être engagée lors d'un éventuel dommage. Tout changement de formulation dû à une amélioration est réservé.